

3e année — N° 63 — 12 mai 1951

BULLETIN TECHNIQUE
DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES
RHONE-ALPES

Bimensuel

22, rue de Brest — LYON
Téléphone : Franklin 82-51

Compte chèques postaux Lyon 2168-43 —— Fédération des Groupements de Défense, 7, place Ampère - L Y O N

AVERTISSEMENTS

Arbres fruitiers — **Note n° VIII**

POMMIER - POIRIER

Tavelures : En raison des pluies fréquentes et abondantes qui ont marqué la première décade de mai et de la croissance de la végétation depuis le 30 avril, le traitement contre les tavelures devra être renouvelé entre le 13 et le 17 mai, dans toutes les régions où il n'en a pas été appliqué depuis le 30 avril, à savoir :

— En totalité :

Régions : 5 - 9 - 12 - 13 ;
21 - 22 - 24 - 26 - 29 - 35 - 37 - 38 ;
40 - 41 - 42 - 43 - 44 - 46 - 47 - 52 ;
69 - 71 ;
82 - 84 - 85 - 87 - 92 ;
100 - 101 - 102 - 103 - 107 - 108 - 110 - 111 - 115 - 119 ;
121 - 122 - 124 - 125 - 130 - 131 - 132 - 133 - 134 ;
141 - 142 - 143 - 147 - 152.

— Dans les vallées :
Régions : 104 - 120 - 123.

— Aux expositions sud :
Régions : 31 - 36.

— Au-dessous de 300 m. d'altitude :
Régions : 11 - 23 - 129 - 135 - 144.

— Au-dessous de 400 m. d'altitude :
Région : 151.

On utilisera soit une bouillie sulfocalcique ou un soufre micronisé mouillable principalement dans les vergers atteints par l'oïdium, les araignées rouges ou l'érinose (taches feutrées vertes ou rougeâtres virant au noir), soit une bouillie cuprique aux doses suivantes :

	Poiriers	Pommiers
Sulfate de cuivre de la bouillie bordelaise	1 kg. 200	750 gr.
Oxychlorure à 16 %	1 kg. 800	1 kg. 200
— à 32 %	900 gr.	600 gr.
— à 50 %	600 gr.	400 gr.

NOYER

Bactériose : Les premières manifestations de cette maladie (destruction de l'ovaire dès la fécondation) sont moins connues que les taches noires qu'elle produit par la suite sur les fruits qui ont résisté jusque-là. Mais les conséquences en sont plus graves et la baisse de récolte qui en résulte certaines années humides paraît souvent inexplicable.

Les conditions climatiques étant actuellement très favorables, il y a lieu d'appliquer, **après** le dessèchement de la totalité des chatons, un traitement au cuivre, aux doses suivantes pour **100 litres** :

Sulfate de cuivre de la bouillie bordelaise **neutre**	1 kg.
Oxychlorure à 16 %	1 kg. 500
— à 32 %	750 gr.
— à 50 %	500 gr.

INFORMATIONS

L'hyponomeute du pommier :

Cette petite chenille rassemble les feuilles par paquets à l'intérieur de bourses de soie à l'abri desquelles il dévore celles-là.

Afin d'éviter une propagation plus large de ce ravageur dans les départements de la **Loire,** du **Rhône,** de **l'Ain,** de la **Haute-Savoie** et de la **Savoie** où il est apparu cette année en assez grande abondance, on appliquera d'urgence dans tous les vergers de pommiers où il se manifeste un traitement qui pourra être, le cas échéant, **combiné** avec le traitement contre la **tavelure.**

On utilisera :

— avec les bouillies au cuivre ou le soufre mouillable : D.D.T., H.C.H., S.P.C., T.T.C., arséniate de plomb ou d'alumine, esters phosphoriques ; avec ces derniers ne préparer le mélange qu'au moment de l'emploi ;

— avec la bouillie sulfocalcique : D.D.T., H.C.H., S.P.C. ou T.T.C.

A l'exception des esters phosphoriques, tous ces produits nécessitent l'addition d'un bon **mouillant** pour atteindre les chenilles déjà à l'abri de leurs bourses.

Note importante :

Dans les régions montagneuses, la date indiquée risque de coïncider avec la pleine floraison du pommier : dans ce cas, différer ces traitements jusqu'à la chute des pétales. D'ailleurs, jusqu'à ce stade, l'hyponomeute n'attaque pas le feuillage trop peu développé.

Cloque du pêcher :

Une très forte attaque, relativement tardive, s'est produite en de nombreux points de la région, principalement sur les plantations où le 2e traitement contre le monilia n'a pas été étendu aux pêchers.

En ce moment apparaissent les fructifications de la maladie, et, bien que ce fait soit assez rarement observé, des recontaminations sont observées sur les variétés qui n'avaient pas été atteintes au départ de la végétation.

Afin de détruire les germes émis par ces fructifications et d'éviter une plus large propagation de la maladie, on peut appliquer une pulvérisation soit à la **bouillie sulfocalcique** (250 à 500 gr. pour 100 litres), soit au sulfate neutre d'**orthooxyquinoléine** (doses minima indiquées par les fabricants) avant le 20 mai.

Tordeuse orientale : Le traitement des **pépinières** conseillé dans les bulletins précédents devra être étendu à toutes les régions de la circonscription entre le **20** et le **26 mai.**

Les Tordeuses du feuillage des arbres fruitiers : On peut observer fréquemment, depuis quelques jours, sur abricotier, cognassier, pommier et poirier, des groupes de jeunes feuilles roulées et réunies entre elles et quelquefois avec de jeunes fruits par une soie peu abondante. Les feuilles ainsi roulées, ainsi que les fruits voisins, sont à moitié dévorés et se dessèchent.

En ouvrant le fourreau formé par ces feuilles on trouve une petite chenille, soit vert sombre à points noirs, soit vert uni, soit d'un rouge vineux.

Il s'agit d'un certain nombre d'espèces de Tordeuses vertes (des genres Cacœcia et Argyroplocea). Les ravageurs n'ayant qu'une génération au début de la végétation, leurs dégâts ne sont pas assez importants pour avoir une incidence sur la récolte.

Localement, on observe toutefois sur poirier des attaques de 10 à 15 % des fruits. Nous signalons qu'un traitement postfloral correctement appliqué contre la cheimatobie donne une garantie suffisante contre les ravages de ces Tordeuses.

Le Contrôleur
chargé des Avertissements agricoles :
P. LATARD.

L'Inspecteur
de la Protection des Végétaux :
P. DUMAS.

Le Gérant : G. GRISARD

125785 — Imp. Réunies de Lyon - 5-51
Dépôt légal no 1016 — 2-1951